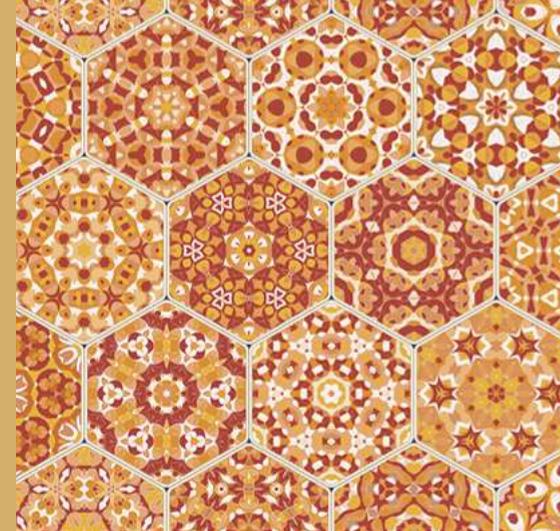


# Amélioration du fonctionnement, de la performance et de l'accès à la justice en Tunisie



## CONTACTS

Bureau du Conseil de l'Europe à Tunis  
Centre d'affaires Lake Forum, 6<sup>e</sup> étage (B61)  
5, avenue de la feuille d'érable, 1053 Lac II, Tunis

E-mail : [conseil-europe.tunis@coe.int](mailto:conseil-europe.tunis@coe.int)  
Site web : <https://www.coe.int/fr/web/tunis/accueil>

Site web de l'AP-JUST  
<https://www.coe.int/fr/web/tunis/ap-just>

Cette brochure a été réalisée dans le cadre d'un projet cofinancé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. Les opinions exprimées dans ce document ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant l'opinion officielle de l'une ou l'autre des parties.

PREMS 074119

FRA

## AP-JUST 2019-2021



Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

[www.coe.int](http://www.coe.int)

Les États membres de l'Union européenne ont décidé de mettre en commun leur savoir-faire, leurs ressources et leur destin. Ensemble, ils ont construit une zone de stabilité, de démocratie et de développement durable tout en maintenant leur diversité culturelle, la tolérance et les libertés individuelles. L'Union européenne s'engage à partager ses réalisations et ses valeurs avec les pays et les peuples au-delà de ses frontières.

<http://europa.eu>

Amélioration du fonctionnement, de la performance et de l'accès à la justice en Tunisie

Financé  
par l'Union européenne  
et le Conseil de l'Europe



UNION EUROPÉENNE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Mis en œuvre  
par le Conseil de l'Europe

Amélioration du fonctionnement, de la performance et de l'accès à la justice en Tunisie

Financé  
par l'Union européenne  
et le Conseil de l'Europe



UNION EUROPÉENNE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Mis en œuvre  
par le Conseil de l'Europe

## APERÇU DE L'AP-JUST

Le programme « Amélioration du fonctionnement, de la performance et de l'accès à la justice en Tunisie (AP-JUST) » se déroule sur une période de 36 mois (2019-2021). Il dispose d'un budget de 5 000 000€ financé à 90% par l'Union européenne et à 10% par le Conseil de l'Europe, en charge de sa mise en œuvre. Ses principaux objectifs sont le renforcement de l'indépendance et de l'impartialité du pouvoir judiciaire ainsi que l'amélioration de la qualité et de l'accès à la justice.

## CONTEXTE DU PROGRAMME

Depuis 2012, le Conseil de l'Europe, dans le cadre de sa politique de coopération avec la Tunisie, ainsi que l'Union européenne, dans le cadre des Programmes d'appui à la réforme de la justice (PARJ 1 et 2), fournissent leur soutien aux réformes constitutionnelles et démocratiques en cours en Tunisie, notamment dans le processus de réforme globale de la justice.

A la suite de l'adoption de la nouvelle Constitution tunisienne, en 2014, et dans le cadre du PARJ 3 et de la mise en œuvre en Tunisie du Plan d'action 2016-2020 pour la réforme de la justice, l'AP-JUST soutient les acteurs clés du domaine de la justice dans leurs efforts de finalisation de la mise en place de l'appareil institutionnel du pouvoir judiciaire tel que prévu par la Constitution.

L'action du Conseil de l'Europe au travers de l'AP-JUST se base sur les contributions précédentes du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne en Tunisie, notamment en matière de renforcement des capacités du personnel judiciaire, de sensibilisation des tribunaux tunisiens à la méthodologie et aux outils de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), et de soutien à la réforme du cadre législatif et de la justice fourni par la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise). De manière générale, l'AP-JUST s'inscrit en complément et dans la continuité des résultats obtenus par le Programme Sud, un programme conjoint régional entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe dans le sud de la Méditerranée, et par le PARJ 1 et le PARJ 2.

## QUELS SONT LES OBJECTIFS DE L'AP-JUST ?

Le programme vise à renforcer les capacités techniques du personnel de la justice, à améliorer l'accès à la justice, ainsi qu'à moderniser les outils informatiques utilisés dans le domaine de la justice, en ligne avec le plan stratégique « Justice Numérique 2020 ». Ainsi l'AP-JUST assure la continuité des actions et des résultats obtenus précédemment, tout en renforçant son soutien dans les domaines identifiés comme prioritaires et selon la demande. C'est un instrument flexible élaboré de façon à répondre efficacement aux besoins spécifiques de chaque bénéficiaire.

De façon transversale, l'égalité entre les femmes et les hommes et l'engagement de la société civile seront pris en compte à tous les stades de mise en œuvre du programme.

## QUELS SONT LES MOYENS MIS EN ŒUVRE ?

Les piliers de l'action du Conseil de l'Europe dans la réalisation des objectifs de l'AP-JUST sont l'appui institutionnel, l'appui à la société civile et l'informatisation.

Le volet appui institutionnel est mis en œuvre par la CEPEJ et la Commission de Venise qui mettront à disposition leur expertise et outils de travail afin d'apporter des améliorations dans le fonctionnement quotidien des tribunaux tunisiens et dans celui du système de la justice en général, et ce selon les besoins spécifiques et à la demande des bénéficiaires.

Le volet appui à la société civile vise à l'amélioration de l'accès de la population au droit et à la justice, tout particulièrement des personnes vulnérables. L'implication directe des acteurs non-étatiques, y compris de la société civile, notamment par voie d'achat de prestations de service ou par octroi de subventions, permettra d'assurer un bon degré d'appropriation locale du projet, ce qui en retour renforcera la durabilité des progrès réalisés.

Le volet informatisation vise à soutenir le Ministère de la Justice dans sa stratégie d'informatisation des tribunaux du pays en ligne avec le plan stratégique « Justice Numérique 2020 ». Des consultants informatiques internationaux engagés par le Conseil de l'Europe travailleront de pair avec des experts tunisiens, sur la base du travail déjà réalisé dans le cadre de l'action « Assistance technique au Programme d'Appui à la Réforme de la Justice (ATPARJ) », afin de définir les besoins en matériels et logiciels informatiques des tribunaux et d'y répondre efficacement.

## QUI SONT NOS PARTENAIRES ET BÉNÉFICIAIRES ?

Le Ministère de la Justice, l'Institut Supérieur de la Magistrature, le Conseil Supérieur de la Magistrature et les tribunaux, ainsi que les juges, avocats et procureurs tunisiens sont les principaux bénéficiaires de l'AP-JUST. La mise en œuvre du programme s'appuie sur la coopération avec ses bénéficiaires directs, mais aussi avec d'autres acteurs étatiques et non-étatiques, tels que la société civile, l'Ordre national des avocats tunisiens, l'Association tunisienne des jeunes avocats et l'Institut supérieur de la profession d'avocat. La population tunisienne est le bénéficiaire final du programme, car elle bénéficiera d'un cadre juridique amélioré et d'un meilleur accès à la justice.

## UNE APPROCHE COORDONNÉE ET DURABLE

La durabilité des résultats de l'AP-JUST est garantie par l'appropriation du programme par ses bénéficiaires, en particulier par les acteurs non-étatiques activement impliqués dans sa mise en œuvre. Grâce à l'effort de renforcement des capacités du personnel de la justice et à l'appui à l'informatisation des tribunaux, l'appareil institutionnel du pouvoir judiciaire tunisien s'appuiera sur des structures renforcées et sur un personnel formé, tous deux aptes à garantir la durabilité des progrès réalisés. De plus, le Conseil de l'Europe assure la coordination avec d'autres programmes ayant les mêmes objectifs, notamment avec la Délégation de l'Union européenne en Tunisie, afin d'encourager la complémentarité des actions en place et de maximiser leur impact.